



Un conciliateur de justice, Christian Prate, est à votre service. Quand le saisir ? À quelles fins ?  
Comment le contacter ?

Publié le 10 janvier 2024



Litige avec un artisan, dysfonctionnements avec votre fournisseur internet, de téléphonie ou d'énergie, voisin bruyant, dépôt de garantie non rendu... Il existe un moyen simple, rapide, gratuit et efficace de résoudre le problème : le conciliateur de justice.

Christian Prate, votre conciliateur, n'est ni juge, ni enquêteur (même s'il se rend sur place le cas échéant pour constater les faits), ni conseiller juridique mais intervient à la demande, soit d'un particulier, soit du Tribunal d'Instance, afin de trouver un accord qui satisfasse toutes les parties par le dialogue et la concertation.

Les litiges dont il peut s'occuper relèvent du droit civil et touchent à la propriété et à l'usage de biens, aux dettes, aux litiges de consommation, aux conflits entre des propriétaires et des locataires, aux nuisances de voisinage... Et environ 50% des affaires qui sont soumises à la conciliation de justice aboutissent à un accord.

Alors que la justice demande du temps, un formalisme rigoureux et génère des frais, la conciliation est gratuite, simple, rapide et ne repose que sur la bonne volonté des uns et des autres.

Alors, n'hésitez pas : les modalités de contact sont indiquées ci-dessous :



### COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR ?

En prenant un rendez-vous au CCAS de Wambrechies : 03 28 38 84 30 / [ccas@wambrechies.fr](mailto:ccas@wambrechies.fr) [1]

- [Pour + d'infos sur les conciliateurs de justice : conciliateurs.fr Accès](#) [2]
- [Les permanences juridiques & médiations à Wambrechies Accès](#) [3]

**URL de la source (modifié le 24/01/2024 - 16:04):** <https://www.wambrechies.fr/actualites/le-conciliateur-de-justice-wambrechies>

### Liens

[1] <mailto:ccas@wambrechies.fr>

[2] <https://www.conciliateurs.fr/>

[3] <https://www.wambrechies.fr/seniors-solidarite/solidarite/permanences-juridiques-mediations>